



FORMATION CONTINUE

2019

DIPLÔME
D'ÉTABLISSEMENT (DE)

SANTÉ ENVIRONNEMENT

Nouveau
programme

SANTÉ PUBLIQUE ET AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES VERS UN URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ

Responsables pédagogiques

Anne ROUÉ-LE GALL, professeure
Département Santé, environnement, travail et génie sanitaire, EHESP
Marie-Florence THOMAS, professeure, LERES, EHESP
Gilbert GAULTIER, directeur, IAUR
Jean-Pascal JOSSELIN, directeur adjoint, IAUR

3 modules

à Rennes | de mars à juin 2019

Les + de la formation

Cette formation, unique en France, est la concrétisation de plusieurs années d'investissement dans le champ urbanisme, santé et environnement.

Elle vise à rassembler des professionnels de l'urbanisme et de la santé publique.

Elle a été conçue, en étroite collaboration avec l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de Rennes (IAUR), pour répondre au besoin de montée en compétence d'un large réseau de professionnels.

Tous les enseignements sont assurés par des professeurs ou des professionnels de santé publique, de l'aménagement et de l'environnement.



IAUR
institut d'aménagement
et d'urbanisme de Rennes

Diplôme d'établissement

SANTÉ PUBLIQUE ET AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

VERS UN URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ

Objectifs :

- Appréhender les diverses facettes de l'urbanisme et de l'aménagement sous l'angle de la santé, dans un contexte de changement climatique et d'urbanisation croissante
- Se familiariser avec le concept d'Urbanisme favorable à la santé (UFS) et les méthodologies associées pour accompagner son déploiement à différentes échelles de territoires
- Identifier les leviers d'action et les solutions concrètes pour tendre vers un urbanisme favorable à la santé
- Animer l'élaboration et coordonner la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation d'impact sur la santé (EIS)

Vous êtes concerné :

Directeur, cadre, chargé de mission en charge de l'aménagement, de l'urbanisme, de la santé ou de l'environnement au sein des collectivités territoriales, services de l'État, agences régionales de santé, agences d'urbanisme, aménageurs, bureaux d'études ou autres structures publiques ou privées

Pré-requis

Appréhension minimale des questions d'urbanisme, d'environnement ou de santé

Organisation du parcours

3 modules obligatoires soit 19 jours en présentiel répartis sur 5 semaines

Modalités pédagogiques

Diverses modalités pédagogiques sont mobilisées dans le programme : cours théoriques, intervention de professionnels, visites de terrain et études de cas en partenariat avec des collectivités.

Validation du diplôme*

Pour obtenir le DE, il est nécessaire de suivre l'ensemble des modules et de satisfaire aux épreuves de validation

Partenaire

Ce DE est développé en collaboration avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Rennes

Calendrier prévisionnel

Module 1 : Fondamentaux en santé publique, aménagement et urbanisme	Séquence 1 : du 11 au 14 mars 2019 Séquence 2 : du 1er au 04 avril 2019
Module 2 : Aménagement et urbanisme favorables à la santé	Séquence 1 : du 13 au 17 mai 2019 Séquence 2 : du 03 au 07 juin 2019
Module 3 : EIS appliquée aux projets d'aménagement et d'urbanisme	Du 17 au 21 juin 2019

Tarifs du diplôme d'établissement

5000 € net, si financement employeur
4500 € net, si financement individuel ou aidé

**Un diplôme d'établissement (DE) EHESP est un diplôme relevant de la compétence locale de l'école. Il a été reconnu par les instances de l'école et est équivalent à un diplôme universitaire (DU).*

VOTRE CONTACT EHESP

Formation continue

02 99 02 25 00 - candidaturefc@ehesp.fr

Programme*

MODULE
1

Fondamentaux en santé publique, aménagement et urbanisme

- Introduction des principaux concepts, outils et enjeux de santé publique
- Les acteurs-clés et les documents cadre en santé environnement et santé publique
- Approche systémique de la santé à l'échelle d'un territoire de vie
- Introduction des principaux concepts et procédures de l'urbanisme & l'aménagement et leurs différentes échelles d'action
- Les parties prenantes d'une opération d'aménagement et de l'élaboration d'un document d'urbanisme
- La politique de la ville et le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) : enjeux et mise en œuvre

MODULE
2

Aménagement et urbanisme favorables à la santé et au bien-être

Ce module a été conçu à partir des connaissances et productions issues des projets de recherche et d'expertise menés à l'EHESP depuis 2011 dans un cadre interdisciplinaire et intersectoriel sur la thématique Urbanisme et Santé

Les contenus s'organisent autour :

- de thématiques permettant d'apporter un regard critique sur divers enjeux de l'urbanisme et de l'aménagement en lien avec la santé et la qualité de vie

- d'outils, méthodes et démarches pour mettre en œuvre des actions pour agir pour des aménagements et un urbanisme favorables à la santé

- Introduction du concept Urbanisme favorable à la santé (UFS)
- Introduction et mise en perspective des principaux enjeux de l'urbanisme et de l'aménagement au regard de la santé (changement climatique, eau et nature en ville, mobilités & déplacements, espaces publics, mixité sociale et fonctionnelle, participation citoyenne, etc.)
- Introduction de différents outils, méthodes et démarches (réglementaires ou volontaires) pour une meilleure prise en compte des enjeux de santé et de qualité de vie dans le champ de la planification et de l'urbanisme opérationnel
- Application à un cas concret du nouveau cadre théorique d'une démarche UFS non évaluative pour accompagner l'intégration de la santé dans une opération d'aménagement
- Retours d'expériences et témoignages d'initiatives locales (PLUi & santé, rénovation urbaine et santé, mise en place de réseau intersectoriel, etc)

MODULE
3

Évaluation d'impact sur la santé (EIS) appliquée aux projets d'aménagement et d'urbanisme

- Approche de la démarche d'évaluation d'impact sur la santé : principes généraux
- Mise en pratique de la démarche sur un projet d'urbanisme
- Les étapes de mise en œuvre d'une évaluation d'impact sur la santé dans le champ de l'urbanisme (cas pratique)
- Le suivi des recommandations
- Regard sur les expériences françaises et internationales
- Le déploiement de la démarche d'évaluation d'impact sur la santé en France

À noter : la démarche d'évaluation d'impact sur la santé sur laquelle porte ce module est celle définie par le consensus de Göteborg (1999).

Formulaire d'inscription DE SANTÉ PUBLIQUE ET AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES VERS UN URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ

Je m'inscris au DE SPAT 2019

Nom : Nom de naissance :

Prénom : Date de naissance :

Lieu de naissance :

E-mail (obligatoire) : @

Fonction :

Corps de rattachement et profession :

Direction/Service :

Nom de l'établissement :

Statut juridique de l'établissement : Public Privé

N° de SIRET : Code APE :

Adresse professionnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Nom et prénom de votre responsable formation :

Adresse de votre responsable formation (si différente de l'employeur)
.....

Code postal : Ville :

E-mail (obligatoire) : @

Adresse de facturation (si différente de l'établissement) :

Code postal : Ville :

Financier (si différent de l'employeur) :

Adresse :

Code postal : Ville :

J'accepte d'être informé(e) par e-mail des formations EHESP

Fait le
Signature du candidat

le
Visa de l'employeur

le
Visa du responsable Formation



EHESP

Tarifs :

5000 € net, le parcours si financement employeur

4500 € net, le parcours si financement personnel

Pour vous inscrire,

scannez ou photocopiez ce bulletin d'inscription puis retournez-le dûment rempli par e-mail ou par courrier à :

candidaturefc@ehesp.fr

Tél : 02.99.02.25.00

École des hautes études en santé publique

Service scolarité - Formation continue

15 Av. du Professeur-Léon-Bernard

CS 74312

35043 RENNES Cedex

1 fiche par stage et par personne

Enregistré sur le n° 53 35 09162 35

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Organisme enregistré par l'Agence nationale du DPC
n° 2371

Les personnes en situation de handicap souhaitant bénéficier d'un accueil spécifique peuvent s'adresser au
02 99 02 25 34 ou par courriel à : hubert.jaspard@ehesp.fr

Modalités financières :

Dans le cas d'un **règlement par chèque**, merci de libeller et d'adresser indépendamment votre chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'EHESP, accompagné de la copie de la convention de formation.

En cas de **prise en charge par un organisme financeur** (OPCA, Fongecif, pôle Emploi...), l'EHESP n'accepte pas la subrogation. Par conséquent, le coût de la formation est à prendre en charge par l'employeur ou le stagiaire qui sera ensuite remboursé par l'organisme financeur.

La signature de ce bulletin vaut acceptation sans réserve des **conditions générales de vente** accessibles sur notre site internet ou notre catalogue en vigueur.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 et au RGPD 2016/679 du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à DDFC- École des hautes études en santé publique, 15 avenue du professeur Léon Bernard 35043 » et/ou par mail à fc-communication@ehesp.fr

Retrouvez toute l'offre de formation continue EHESP
sur le site : formation-continue.ehesp.fr